



Carmausin  
Ségala

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Convoqué le 10 avril 2026, le conseil communautaire s'est réuni en session ordinaire le 16 avril 2026 à 18h, à la salle François Mitterrand à Carmaux, sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc BALARAN.

### Étaient présents, les délégués suivants :

Titulaires présents : 56 (jusqu'au vote du 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau) et 55 (à partir du vote du 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau)

ANDRIEU Gwenaël (pouvoir de GRANIER Marie), ASTIE Alain, BALARAN Jean-Marc, BARRAU Jean-Louis, BESOMBES Julien, BORIES Anne-Marie, BOUSQUET Jean-Louis, BOUSQUIE Patrick, BOUYSSIE François, BRANDLI BARBANCE Simon, CALMELS Thierry, CALVIGNAC Lionel, CARIVENC Julien, CAUSSANEL Francis, CINTAS Jean-Marc, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DEDIEU Karine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, FOULCHE Thierry, GARCIA Patrick, GRIMAUD Hélène, HAMON Christian, ICHARD Xavier, KOWALIK Jean-François (pouvoir de GALAN Elisabeth), KULIFAJ TESSON Mylène, LOPES Delphine, MAFFRE Alain, MALATERRE Guy, MALIET Thierry, MANUEL Christian, MASSOL Corinne, MERCIER Roland, MIELVAQUE Julie, MUNOZ Sonia, NORKOWSKI Patrice, PUECH Christian, RATABOUL Gisèle, RECOULES Vincent, REDO Aline, ROUTHE Jean-Paul, RUIZ Laurent, SAN ANDRES Thierry (pouvoir de BONFANTI Djamila), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENAUX OCHOA Stéphanie, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel (jusqu'au vote du 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau), SODRICH Thierry, TAGLIAFERRI Rosanne, TESSON Régis, TOURSEL Denis, VALIERE Jean-Paul, VEDEL Adeline.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 3 (jusqu'au vote du 3<sup>ème</sup> autre membre du bureau) et 4 (à partir du vote du 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau)

BONFANTI Djamila (pouvoir à SAN ANDRES Thierry), GALAN Elisabeth (pouvoir à KOWALIK Jean-François), GRANIER Marie (pouvoir à ANDRIEU Gwenaël), SIBRA Jean-Michel (à partir du vote du 4<sup>ème</sup> autre membre du bureau),

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

EMERIAUD Françoise

NOMBRE DE MEMBRES – QUORUM : 30			
Titulaires en exercice	59	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	55	Voix délibératives	58
Délégués avec pouvoir	3	Membres présents	55

**DELIBERATION N° 2026/04/16-22 :**  
**DELIBERATION ACTANT LE PRINCIPE DE REUNIR LES CONSEILS COMMUNAUTAIRE DANS LES**  
**COMMUNES MEMBRES DE LA 3CS**

Conformément aux dispositions du CGCT et notamment l'article L.5211-11, l'organe délibérant se réunit au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres.

Il est ainsi proposé que les conseils communautaires puissent se réunir soit dans des bâtiments de l'intercommunalité soit au sein de nos communes membres.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

**ACTE** le principe de réunir les conseils communautaires dans des communes membres de la 3CS.

Fait et délibéré le 16 avril 2026.

**Le Président,**  
**Jean-Marc BALARAN**



Communauté de Communes  
2 Rue du Gaz  
81400 CARMAUX  
Carmauxin-Ségala

**Le secrétaire de séance,**  
**Françoise EMERIAUD**



*Acte certifié exécutoire compte tenu :*

- de sa transmission en Préfecture le
- de sa publication le